



Annulation vente suite retard de livraison

Par **biloudi**, le **10/06/2009** à **13:05**

Bonjour,

j'ai passé la commande d'une voiture neuve début mars, qui devait m'être livrée fin mai. Quelques jours avant, je reçois un appel du concessionnaire pour m'annoncer du retard en précisant que ma voiture avait été endommagée par la grêle. Ne souhaitant pas acquérir une voiture réparée et non pas neuve, j'adresse donc une lettre recommandée avec AR le 7 juin, soit 7 jours après la date d'expiration pour annuler ma commande. Le vendeur refuse alors de prendre acte, précisant un cas de force majeure. Est ce légal ? Quels sont mes recours ?
Merci d'avance pour votre aide.